



Comptables professionnels agréés du Canada

**Allocution prononcée devant le
Comité sénatorial permanent des finances nationales
sur le projet de loi C-74, *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2018***

Le 8 mai 2018

Le texte qui suit est la traduction d'une allocution prononcée en anglais.

L'allocution prononcée fait foi.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du comité,
je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui.

Je m'appelle Bruce Ball et je suis vice-président, Fiscalité, à Comptables professionnels agréés du Canada, ou CPA Canada.

Regroupant plus de 210 000 membres, CPA Canada est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes du monde. Fruit de l'unification des trois organisations comptables d'origine, elle se voue, depuis maintenant cinq ans, à servir la profession, à défendre l'intérêt public et à soutenir l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification.

Avant d'aborder certaines des mesures fiscales proposées dans le projet de loi C-74, permettez-moi de souligner l'excellent travail de votre comité, particulièrement en ce qui a trait au rapport qu'il a publié en décembre 2017, intitulé *Un régime fiscal équitable, simple et concurrentiel : La voie à suivre pour le Canada*. Comme vous l'avez signalé, la fiscalité est une question essentielle pour tous les citoyens du pays. CPA Canada

salue votre engagement à l'égard de la politique fiscale et appuie sans réserve les recommandations de votre comité.

C'est dans cette perspective – l'importance d'une solide politique publique et de la défense de l'intérêt public – que s'inscrivent les commentaires de CPA Canada sur les mesures fiscales proposées dans la *Loi d'exécution du budget*.

Aujourd'hui, je parlerai de trois points importants :

1. les questions en suspens concernant les mesures fiscales qui touchent les sociétés privées;
2. l'incidence, sur la compétitivité du Canada, des modifications fiscales adoptées récemment aux États-Unis;
3. la nécessité de revoir le régime fiscal du Canada pour résoudre ces questions et d'autres ayant trait à la compétitivité, à la simplicité, à l'équité et à l'efficience.

Mesures fiscales touchant les sociétés privées

Comme vous le savez, les propositions initiales du ministre des Finances qui visaient la modification des dispositions fiscales touchant les sociétés privées sous contrôle canadien ont fait l'objet de vives critiques. Le ministre en a tenu compte, et les dispositions énoncées dans le budget de 2018 et dans le projet de loi C-74 ont été grandement améliorées. Toutefois, d'autres améliorations s'imposent.

Ainsi, les nouvelles dispositions relatives à l'impôt sur le revenu fractionné sont complexes, difficiles à lire et à interpréter, et délicates à appliquer pour les propriétaires d'entreprises et les fiscalistes.

Nous recommandons fortement qu'une exemption générale soit accordée aux conjoints, ce qui contribuerait grandement à simplifier les mesures.

Le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de CPA Canada a aussi fait des suggestions visant à clarifier les règles qui devraient être prises en compte. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant, car ces suggestions sont plutôt techniques, mais je serai ravi d'en parler lors de la période de questions.

Bien qu'elles n'aient pas encore été promulguées, les modifications sur l'imposition des revenus fractionnés doivent entrer en vigueur, rétroactivement, le 1^{er} janvier 2018. Nous estimons qu'il serait avisé de reporter la prise d'effet à janvier 2019 afin de prolonger la période de consultation et de parfaire les dispositions.

Compétitivité du Canada

Quoi qu'on puisse penser de la réforme du régime fiscal aux États-Unis, un fait demeure : elle change la donne au Canada.

Dans son budget de 2018, le ministère des Finances a annoncé qu'il entreprendra un examen détaillé de cette réforme, et c'est une bonne nouvelle. Toutefois, j'oserais dire qu'il y a urgence, car la compétitivité du Canada en dépend.

Selon le dernier sondage CPA Canada Tendances conjoncturelles, deux tiers des dirigeants d'entreprise canadiens (67 %) considèrent qu'en tant

que pays où investir et faire des affaires, le Canada est moins concurrentiel qu'il y a un an par rapport aux États-Unis.

Il est vrai que de nombreux facteurs peuvent influencer sur la compétitivité. Toutefois, le régime fiscal considéré dans son ensemble demeure un élément fondamental à prendre en considération pour créer un environnement économique favorable. Il ne fait par ailleurs aucun doute que les propositions de la réforme fiscale américaine représentent une menace bien réelle au chapitre de l'avantage fiscal du Canada.

Examen approfondi du régime fiscal

Ce qui m'amène à mon dernier point. Pour assurer la compétitivité, l'équité, la simplicité et l'efficience du régime fiscal du Canada, celui-ci doit faire l'objet d'une refonte majeure dirigée par un groupe d'experts indépendants. J'ai déjà exprimé ce point de vue devant divers comités parlementaires, mais à chacune de mes interventions, le besoin se fait de plus en plus grand et de plus en plus pressant.

La réforme du régime fiscal exigera une vaste consultation. Il faudra le revoir dans son entier, et non seulement sous l'angle de la compétitivité des entreprises. Mais ces efforts ne seront pas vains. Ils nous permettront d'adopter une approche plus efficace à long terme pour résoudre les difficultés associées à la fiscalité canadienne.

L'examen du régime fiscal canadien est rendu nécessaire par la modification du régime fiscal fédéral aux États-Unis. Toutefois, la controverse qui entoure les modifications proposées à l'impôt des sociétés privées sous contrôle canadien montre qu'une approche globale est préférable à la modification ponctuelle de certaines dispositions.

Le Conseil consultatif en matière de croissance économique recommande aussi de s'attaquer aux défis que pose le régime fiscal canadien sur le plan de la compétitivité. Si nous souhaitons que ce régime stimule la concurrence à long terme, favorise la croissance générale et profite à tous les citoyens canadiens, nous devons franchir une première étape cruciale : réaliser un examen approfondi de l'ensemble du régime fiscal du Canada.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de me joindre à vous
aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.